

Procès-verbal du Conseil Municipal
du 6 octobre 2025 – 20 heures, à la salle du Conseil Municipal

Présents : Mesdames Virginie DELAHAYE, Alison PETIT, Séverine QUENESSEN, Corinne SERRE, Messieurs Thierry ARLETTAZ, Patrick BONDEUX, Bruno CAVOY, Nicolas DUCHEMIN, Jean-Pierre REVEL, Michel SAUTEREAU.

Absents excusés :

Monsieur Jean LEFEVRE

Pouvoirs :

Monsieur Emmanuel BEAUVOIS à Monsieur Nicolas DUCHEMIN

Madame Nathalie GASC à Mme Corinne SERRE

Madame Camille NORMAND à Madame Alison PETIT

Madame Nadia SOLLOGOUB à Monsieur Thierry ARLETTAZ

Secrétaire de séance : Madame Alison PETIT

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Le Procès-verbal du Conseil Municipal du 8 septembre dernier est validé et adopté par les membres présents.

Monsieur le Maire donne lecture de la liste des devis signés depuis la dernière séance.

Le rapport annuel 2024 du Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipeement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN), pour les compétences gaz et électricité est à la disposition du public en mairie.

L'association RN7 Nivernaise 2X2 voies lance un carnet de route « Traversée de la Nationale 7 historique dans la Nièvre », disponible en mairie, dans les offices de tourisme et auprès des commerçants partenaires.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la notification d'une subvention de 48650 € de l'Agence de l'Eau pour le financement des travaux de la phase 2 de la rue des Vignerons.

Questions à l'ordre du jour

1- PROJET EDUCATIF TERRITORIAL 2026/2029

Pour rappel, le Projet Educatif Territorial (PEDT) « formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs ». Ainsi, ce document s'articule avec le projet d'école du groupe scolaire.

Le PEDT de la collectivité, signé en 2022, est arrivé à son terme le 31 août 2025.

Le comité communal de pilotage du PEDT, composée d'élus, d'agents, d'instituteurs et de parents d'élèves s'est réunie le 9 septembre dernier pour finaliser le projet de PEDT 2026-2029.

Monsieur le Maire donne lecture des grands axes et principaux apports du nouveau projet, notamment la réintroduction du temps d'étude surveillée pendant les accueils périscolaires du soir en semaine, effective depuis septembre 2025.

La commission Jeunesse réunie le 9 septembre également, a validé le projet du nouveau PEDT, transmis pour examen aux membres du Conseil.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le nouveau Projet Educatif Territorial 2026-2029.

2- ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION DU CENTRE DE GESTION EN PREVOYANCE 2026-2031

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les récentes dispositions en matière de protection sociale complémentaire pour la fonction publique, qui tendent à se rapprocher de celles des entreprises.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2025, Les collectivités ont l'obligation de proposer à leurs agents une solution de prévoyance depuis le 1^{er} janvier 2025 dans le but de garantir leurs ressources en cas de maladie, d'invalidité, et éventuellement de décès ou de perte de retraite.

Pour rappel, la collectivité a signé l'année passée, la convention du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Nièvre permettant aux agents de la collectivité qui le souhaitent d'adhérer à un contrat Prévoyance négocié et par conséquent de bénéficier d'une participation de la collectivité à ce contrat de 10 € mensuels. Ce contrat arrive à échéance le 31 décembre 2025.

Le Centre de Gestion a lancé une nouvelle consultation en 2025, pour proposer un contrat couvrant la période 2026-2031.

Ainsi, au terme de cette procédure, la Mutuelle Nationale Territoriale (M.N.T.). a été retenue.

Monsieur le Maire précise que la participation minimum des collectivités est de 7 € mensuels. La municipalité a fait le choix depuis plusieurs années de participer à hauteur de 10 € mensuels. Il ajoute que la réglementation qui devait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2025 prévoyait une participation à 50 % de ces cotisations. Pour le moment, cette obligation n'est pas applicable

Monsieur DUCHEMIN s'interroge sur l'écart entre privé et public dans le domaine.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer à la convention de participation en prévoyance telle que mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Nièvre, à compter du 1^{er} janvier 2026.

3- ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire rappelle que les créances irrécouvrables correspondent aux factures émises par la collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement.

L'admission en non-valeur des créances est décidée par le Conseil Municipal. Elle est demandée par le comptable lorsqu'il rapporte les éléments propres à démontrer que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut en obtenir le recouvrement.

La trésorerie a présenté à la commune les trois demandes d'admission en non-valeur suivantes :

Exercice	Pièce	Reste dû	Motif de présentation
2022	T - 206	14,40 €	RAR inférieur seuil poursuite
2022	T - 587	33,30 €	Poursuite sans effet
2022	T - 621	40,50 €	Poursuite sans effet
TOTAL		88,20 €	

Le Conseil Municipal, à 5 Abstentions, 4 voix Contre et 5 voix Pour, accepte que la somme de 88,20 euros soit admise en non-valeur.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
5 VOIX Patrick BONDEUX Nathalie GASC Jean-Pierre REVEL Michel SAUTEREAU Corinne SERRE	4 VOIX Thierry ARLETTAZ Emmanuel BEAUVOIS Nicolas DUCHEMIN Nadia SOLLOGOUB	5 VOIX Bruno CAVOY Virginie DELAHAYE Camille NORMAND Séverine QUENNESSEN Alison PETIT

4- DECLINAISON LOCALE DE LA STRATEGIE DEPARTEMENTALE DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES DANS LA NIEVRE

Le Conseil Départemental et le SIEEEN ont travaillé à l'écriture d'une stratégie départementale avec tous les acteurs impliqués, pour se doter d'une feuille de route sur le développement des énergies renouvelables.

L'ambition pour la Nièvre est d'atteindre l'autonomie énergétique dans une quinzaine d'année.

Cette stratégie a été adoptée par le comité syndical du SIEEEN et l'assemblée départementale les 21 et 23 juin derniers. Ces structures proposent aux collectivités de s'engager dans cette stratégie.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'apporter son soutien à la stratégie départementale de développement des énergies renouvelables.

5- ADHÉSION À LA CONVENTION DE PARTICIPATION DU CENTRE DE GESTION EN COMPLÉMENTAIRE SANTÉ (2026-2031)

Comme exposé précédemment pour la garantie prévoyance souscrite par les agents de la fonction publique, Monsieur le Maire explique à l'assemblée les nouvelles dispositions en matière de mutuelle santé, en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026.

Ainsi, à compter de cette date, les employeurs publics auront l'obligation de participer à hauteur de 15 € minimum par mois à la complémentaire santé de leurs agents.

La municipalité participe à hauteur de 20 € depuis 2021, sur des contrats individuels labellisés.

Comme il l'a fait pour la prévoyance, le CDG 58 propose aux collectivités un contrat négocié pour la SANTE. La M.N.T. a également été choisie.

Monsieur le Maire explique également que les agents de la commune ont été consultés et il ressort de cette enquête qu'une majorité d'entre eux souhaite que la collectivité adhère à la convention de participation du CDG 58, pour bénéficier d'un contrat collectif. Choix confirmé par la Commission du Personnel ce jour.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer à la convention de participation en complémentaire santé telle que mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Nièvre, pour la période 2026-2031.

Pas de questions diverses.

Monsieur le Maire annonce les manifestations à venir :

- Les 18 et 19 octobre prochains, l'association de chasse proposera d'accueillir les familles à la salle polyvalente, avec la mise à disposition de structures gonflables, et l'organisation de défis sportifs (5 euros l'entrée).
- Le jeudi 23 octobre, la municipalité proposera un goûter aux aînés à l'occasion de la Semaine Bleue.
- Le samedi 25 octobre, une après-midi Halloween sera organisée par la municipalité à destination des enfants dans l'après-midi, puis deux films d'horreur à destination des adultes seront projetés le soir.
- Le 3 novembre, les élus déposeront une rose sur la tombe des anciens maires inhumés dans le cimetière de la commune.

Concernant les travaux, Monsieur le Maire signale le terme des travaux de voirie pour 2025, avec la réalisation de la rue du Coudray en enrobé, et le gravillonnage du chemin des Grillons.

Les travaux de voirie-aménagement sont terminés au monument aux Mort. Les travaux de métallerie seront achevés dans les jours à venir. Les plantations seront quant à elles installées avant fin novembre

Le projet de Maison de santé pluri professionnelle se poursuit avec l'audition des trois cabinets d'architecture candidats retenus ce jeudi 9 octobre.

Enfin, Monsieur le Maire tient à revenir sur les Journées du Patrimoine qui se sont tenues les 20 et 21 septembre. L'association FAMILLES RURALES a proposé une exposition rassemblant plus de 200 photographies de l'école et des écoliers de Neuvy prises au cours de ces dernières décennies. A la demande générale, l'exposition se poursuivra les 18, 19 et 20 octobre à la salle des fêtes. L'association a par ailleurs édité un livret reprenant des éléments de l'exposition (sans photos de classes), dont la vente a rapporté environ 300 € qui seront reversés au profit du TELETHON.

Aucune observation n'a été portée sur cahier de doléances depuis le conseil municipal du mois de septembre.

La parole est laissée au public. Ni remarque, ni question.

Monsieur le Maire clôt la séance à 20H50.

Le prochain Conseil Municipal se tiendra le 3 novembre à 20h.

Le secrétaire de séance,
Alison PETIT



Le Maire,
Patrick BONDEUX

